



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 695-1**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 27 mai 2019 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 695-1**

Règlement modifiant le règlement numéro 695 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement, afin d'augmenter de 4 668 800 \$ le montant de l'emprunt pour le porter à 11 269 800\$, admissible au programme TECQ III et de modifier la répartition des coûts des travaux.

**QUE** ledit règlement numéro 695-1, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, a été réputé approuvé par telles personnes.

**QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 27 juin 2019, le règlement numéro 695-1 décrétant un emprunt de 4 668 800 \$.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 695-1 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

**QUE** ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, ce 10 juillet 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---